

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Arrêté du 25 avril 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture du concours professionnel pour le recrutement de techniciens supérieurs en chef du développement durable et fixant le nombre de postes

NOR : TREK1911555A

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, en date du 25 avril 2019, est autorisée au titre de l'année 2019 l'ouverture d'un concours professionnel pour le recrutement de techniciens supérieurs en chef du développement durable.

Le concours professionnel de technicien supérieur en chef du développement durable est ouvert dans les trois spécialités :

- techniques générales ;
- exploitation et entretien des infrastructures ;
- navigation, sécurité maritime et gestion de la ressource halieutique et des espaces marin et littoral.

La date d'ouverture des inscriptions est fixée au lundi 29 avril 2019.

La date de clôture des inscriptions est fixée au vendredi 31 mai 2019, terme de rigueur.

L'épreuve écrite se déroulera le jeudi 19 septembre 2019.

L'épreuve orale se déroulera à partir du lundi 9 décembre 2019.

En vue de l'épreuve orale d'admission, les dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) sont à remettre pour le vendredi 22 novembre 2019.

Les inscriptions seront enregistrées par internet à l'adresse suivante : www.concours.developpement-durable.gouv.fr.

Les candidats pourront modifier les données de leur dossier jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Toute modification des données contenues dans le dossier devra faire l'objet d'une nouvelle validation ; la dernière manifestation de volonté du candidat sera considérée comme seule valable.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par internet, les candidats pourront obtenir un dossier imprimé d'inscription, sur demande écrite. Ce courrier devra être adressé par voie postale en recommandé simple au service académique chargé des inscriptions (SIEC, bureau DEC 4 CSP, TSCDD, 7, rue Ernest-Renan, 94749 Arcueil Cedex). Les dossiers d'inscription dûment complétés devront être renvoyés obligatoirement par voie postale et en recommandé simple au service académique chargé des inscriptions au plus tard le vendredi 31 mai 2019 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Aucune demande de dossier d'inscription ni aucun dossier posté hors délai ne sera pris en compte.

Le nombre total de postes offerts est fixé à 80 postes, répartis de la façon suivante :

Spécialité « techniques générales » : 57.

Spécialité « exploitation et entretien des infrastructures » : 20.

Spécialité « navigation, sécurité maritime et gestion de la ressource halieutique et des espaces marin et littoral » : 3.

La composition du jury fera l'objet d'un arrêté du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire.